

MAIRIE DE CHAVILLE
A l'attention de Monsieur Guillet
Maire de Chaville
92370 CHAVILLE

Vélizy, le 27 juin 2008

**Affichage sauvage sur les arbres
d'alignement et pigeons à Chaville**

Monsieur le Maire,

Il y a quelques jours, en marchant le long de l'ave. R. Salengro puis de la rue A. France, j'ai été très surprise de voir agrafés sur une quinzaine d'arbres d'alignement de Chaville des panonceaux pour interdire le nourrissage des pigeons (6 grosses agrafes métalliques sur chaque arbre !).

Je me permets de vous signaler que depuis la loi Barnier du 2 février 1995 ayant pour objet le renforcement de la protection de l'environnement, il est totalement interdit d'apposer des affiches (commerciales, non commerciales, politiques ou autres...) « *sur un arbre, dans un site classé ou un immeuble classé, inscrit ou protégé, sur un bien immeuble, sans l'autorisation du propriétaire...* » Cette pratique est considérée comme une infraction.

Pour le problème de surpopulation des pigeons en ville, il ne sert à rien de vouloir verbaliser de façon agressive une personne souvent âgée amoureuse de ces oiseaux et qui, peut-être, a pour seul plaisir le nourrissage de « ses petits protégés ». Plutôt que d'aller contre les citoyens, pourquoi ne pas vous orienter vers des « Maisons à pigeons » comme l'ont déjà fait de nombreuses municipalités telles Meudon, Versailles, Boulogne Billancourt, Montrouge, Puteaux, Suresnes, Aulnay, Bagnolet, Pantin, Fontenay s/bois, Châtillon, Bobigny, Paris (3 au Sénat, et dans plusieurs autres quartiers de la capitale).

Cette solution a bien des avantages. Tout en permettant de réduire d'une façon importante la population des pigeons par la stérilisation de leurs œufs, de surveiller leur état sanitaire, et donc, de limiter forcément leur nourrissage incontrôlé, elle est un moyen écologique, plus « humain » et combien plus valorisant pour une municipalité de traiter ce « problème ».

De plus, ces « Maisons à pigeons », encourageant le développement de métiers liés à l'environnement, sont subventionnées par le Conseil Général des Hauts de Seine !

Vous trouverez , en annexe, quelques photos de pigeonniers situés à Aulnay, à Paris Porte de Vanves, à Paris près du métro Denfert Rochereau et à Clamart dans un parc.

En espérant que mon courrier retiendra votre attention,
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Katherine Dubourg